

PROGRAMME WEBINAIRE

Gérer vos contrats commerciaux dans le cadre de la crise sanitaire

OBJECTIF : Réponses concrètes sur la suspension ou la poursuite de vos contrats commerciaux suite aux mesures mondiales de confinement dues au Covid-19 et suite à l'état d'urgence sanitaire tel que décrété par la loi du 24 mars 2020

Public concerné :
entreprises

Nombre de participants :
Minimum : 9 / Maximum : 15

Méthode :
- Alternance d'apports théorique et de mise en situations/exemples
- Echanges et validations régulières

Besoins matériels / documentaires :
- Pour suivre le webinaire, il faut un ordinateur avec micro, caméra et connexion internet

Conditions de réussite :
- Ne pas utiliser son téléphone portable et ne pas s'absenter pendant la session
- Mettre en application au plus vite les acquis dans l'entreprise
- Prendre des notes tout au long de la session

Intervenant :
Consultant qualifié et expérimenté

Durée : 1.30 HEURE

Tarif : 96 euros TTC

A DISTANCE

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat :
N° de déclaration d'activité : 75 33 10 83 033

Objectif(s) :

- √ Savoir dans quelles conditions il est possible de suspendre l'exécution d'un contrat ou de poursuivre pour inexécution
- √ Appliquer la check-list des recommandations pour vos contrats commerciaux
- √ Comprendre le dispositif d'aide aux entreprises mis en place par l'Etat

Programme :

Comment qualifier la situation de crise sanitaire actuelle ?

- √ Le coronavirus est-il un cas de force majeure et/ou une cause d'imprévision ?
- √ Peut-on se prévaloir de l'état d'urgence sanitaire décrété, tel que publié le 24 mars 2020 au Journal officiel ?

L'inexécution ou la suspension du contrat

- √ L'allongement des délais / le non-respect du calendrier contractuel
- √ Cas des contrats agiles
- √ Cas des commandes de marché public
- √ La situation de crise sanitaire et les mesures de confinement édictées peuvent-elle me permettre de suspendre l'exécution d'un contrat ou d'en réaménager les conditions financières ?
- √ Puis-je me prévaloir de l'exception d'inexécution pour suspendre l'exécution d'un contrat (fournisseurs, partenaires commerciaux, bailleur commercial, etc.) ?
- √ Puis-je résilier un contrat du fait de la situation de crise sanitaire ?

Check-list : recommandations pour vos contrats commerciaux

Soutien aux entreprises

- √ Les entreprises sont-elles assurées en cas d'arrêt temporaire d'activité ?
- √ Présentation du dispositif d'aide aux entreprises par l'Etat et du moratoire fiscal dû au Covid-19

Questions / Réponses